



VIème REUNION DE HAUT NIVEAU HISPANO-ALGERIENNE

Madrid, 21 juillet 2015

Déclaration conjointe

1. En application du Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération entre et le Royaume d'Espagne et la République Algérienne Démocratique et Populaire, et à l'invitation de Son Excellence Monsieur Mariano Rajoy, Président du Gouvernement espagnol, le Premier ministre algérien, Son Excellence Monsieur Abdelmalek Sellal, a effectué une visite officielle à Madrid le 21 juillet 2015, à la tête d'une importante délégation ministérielle pour co-présider les travaux de la VIème Réunion Bilatérale de Haut Niveau hispano-algérienne.

2. Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal a été reçu, à cette occasion, en audience par Sa Majesté le Roi Felipe VI.

3. Les entretiens qui se sont déroulés dans un climat de confiance empreint d'amitié, d'entente et de grande compréhension mutuelle qui traduit le niveau de maturité atteint par les relations hispano-algériennes, ont débuté par une réunion entre M. Rajoy et M. Sellal, suivis, parallèlement, par des rencontres sectorielles séparées entre les ministres espagnols et leurs homologues algériens, membres des deux délégations, ont permis de procéder à des échanges fructueux sur l'état des relations bilatérales dans leurs domaines d'activités respectifs et d'examiner les moyens de les développer et de les consolider davantage dans l'intérêt des deux peuples amis.

4. Les deux parties ont relevé, avec satisfaction, les progrès remarquables enregistrés dans l'approfondissement de la coopération bilatérale depuis la Réunion de Haut Niveau qui s'est tenue à Alger le 10 janvier 2013. Les deux parties ont, à cette occasion, réaffirmé solennellement leur profond attachement à la poursuite et au renforcement du dialogue politique de haut niveau, à la consolidation du partenariat économique et au raffermissement des liens culturels et humains, confirmant ainsi le caractère stratégique d'un partenariat politique et économique que les deux pays s'engagent à promouvoir et à concrétiser à travers de nouvelles initiatives conjointes.



5. À cet égard, elles se félicitent des visites échangées entre les deux pays, en particulier celles effectuées par José Manuel García-Margallo, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération; Ramtane Lamamra, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale; Pedro Morenés, Ministre à la Défense; Mohammed Charfi, Ministre de la Justice; Jorge Fernández Díaz, Ministre à l'Intérieur; Mohamed El Ghazi, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale; Ana Pastor, Ministre des Travaux Publics; José Manuel Soria, Ministre de l'Industrie, de l'Energie et du Tourisme; Mohammed Mebarki, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique; Miguel Arias Cañete et Isabel Garcia Tejerina, Ministres de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement; Mohamed Hadj Saïd, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat; Ignacio Ybáñez, Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères et Abdelkader Messahel, Ministre délégué chargé des Affaires Magrébines et Africaines.

6. L'Espagne se félicite de la prochaine visite du Président du Sénat algérien en Espagne en retour à celle du Président du Sénat espagnol effectuée en juin 2014, qui contribuera à conférer une nouvelle dynamique aux relations interparlementaires entre les deux pays.

7. Les deux parties se sont félicitées aussi de la tenue le 20 juillet 2015 à Madrid de la première réunion du Forum d'amitié hispano-algérien qui contribuera à rapprocher davantage les sociétés civiles des deux pays. Elles encouragent le Forum d'Amitié à mettre en exécution sa feuille de route pour le développement d'activités d'intérêt commun aux sociétés civiles des deux pays.

Dialogue politique

8. Les deux parties se sont félicitées du niveau et de la qualité du dialogue politique, qui se tient d'une façon régulière entre les deux pays, avec une cadence soutenue, tel qu'illustré par les nombreux échanges de délégations ministérielles des deux pays intervenus depuis la tenue de la dernière réunion de haut niveau.

9. De même, elles se sont engagées à soutenir cette dynamique et à coopérer plus activement sur le plan bilatéral et à renforcer leur coordination dans les enceintes internationales et régionales.

Questions régionales et internationales

10. Les deux parties ont saisi l'occasion de ce Sommet pour procéder à un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

11. En ce qui concerne la question du Sahara Occidental, les deux parties se félicitent de l'adoption, en avril 2015, de la résolution 2218 du Conseil de Sécurité



des Naciones Unies et réaffirment leur appui aux efforts des Nations Unies pour une solution politique juste, définitive et mutuellement acceptable qui consacre le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui dans le cadre de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Elles réitèrent, à cet égard, leur soutien déterminé aux efforts de l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara Occidental, Monsieur Christopher Ross et réaffirment leur engagement à soutenir le travail qu'accomplit le Secrétaire Général de l'ONU, son Envoyé personnel et la MINURSO.

12. S'agissant de la Libye, l'Espagne et l'Algérie suivent avec attention le processus de dialogue national inter-libyen conduit par le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Bernardino León et expriment leur satisfaction quant aux progrès enregistrés dans le processus de sortie de crise. Elles relèvent les pas positifs dans le processus de règlement politique et pacifique de la crise en Libye et appellent tous les acteurs et les parties prenantes, à l'exclusion des groupes terroristes reconnus comme tels, à faire prévaloir l'intérêt supérieur du peuple libyen.

13. Elles ont réitéré la nécessité de trouver une solution politique à travers un dialogue inclusif préservant l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye ainsi que la cohésion de son peuple.

14. Les deux parties sont convenues de l'urgence de relancer le processus de paix au Proche-Orient afin de parvenir à une solution politique juste, globale et durable du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à la Conférence de Paix de Madrid et à l'initiative arabe de paix basé sur la solution de deux états, afin de permettre au peuple palestinien d'établir son Etat indépendant.

15. Les deux parties ont souligné l'urgence de promouvoir une solution politique en Syrie à travers un dialogue inclusif à même de préserver l'unité, la souveraineté et la stabilité dans ce pays sur la base d'une transition pacifique conformément aux éléments établis dans le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. Dans ce contexte, elles ont mis l'accent sur l'importance du travail de l'Envoyé Spécial des Nations Unies et souligné l'importance de mettre en œuvre des mécanismes efficaces qui garantissent le respect des résolutions adoptées au sein des Nations Unies pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux populations les plus démunies.

16. Les deux parties ont exprimé leur profonde préoccupation à l'égard de la situation en Irak et souligné la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Elles ont réaffirmé également leur ferme soutien au Gouvernement de l'Irak et encouragent ce dernier à poursuivre ses réformes en faveur de la réconciliation nationale et du renforcement de l'État de Droit.



17. Quant à la crise au Yémen, les deux parties lancent un appel à tous les acteurs impliqués pour une cessation effective de la violence afin de faciliter l'accès de l'aide et des agents humanitaires. Elles reconnaissent le rôle de leadership que les Nations Unies doivent jouer dans le dialogue politique pour atteindre une solution inclusive, consensuelle et durable qui permettra de garantir la stabilité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen.

18. Les deux parties, reconnaissent la nécessité de continuer à travailler ensemble pour le renforcement des cadres de coopération en Méditerranée en suivant une approche intégrative. Rappelant le XXème anniversaire en 2015 de la déclaration de Barcelone, les deux parties ont renouvelé leur plein engagement en faveur de l'Union pour la Méditerranée, en tant que cadre pour un partenariat solidaire et mutuellement avantageux entre les deux rives de la Méditerranée. L'Espagne et l'Algérie réaffirment la nécessité de relancer le dialogue euro-maghrébin et de consolider les processus euro-africain et euro-arabe.

19. Les deux parties ont réaffirmé leur attachement au cadre du Dialogue en Méditerranée Occidentale «5+5 » et se sont réjouies de la qualité des échanges ainsi que de l'élargissement des segments de coopération du 5+5. Elles se sont félicitées également de l'adoption à l'initiative de l'Espagne et l'Algérie de la stratégie de l'eau en Méditerranée Occidentale à l'occasion de la première Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5 Eau qui s'est tenue à Alger le 31 mars 2015.

20. Concernant la Politique Européenne de Voisinage, l'Espagne s'est félicité de la volonté affichée par le Gouvernement algérien à travers l'engagement de discussions en vue de la conclusion du Plan d'Action visant à apporter une plus-value à l'Accord d'Association Algérie-Union Européenne en vigueur depuis 2005, et a ainsi exprimé l'espoir que les deux parties parviennent à un compromis sur un document qui réponde à leurs attentes réciproques.

21. Les deux parties se sont réjouies du succès de la réunion ministérielle informelle entre l'UE et les pays du sud, tenue, le 13 avril 2015 à Barcelone, dans le cadre de la révision de cette politique. Elles se félicitent, également, de la tenue de la Conférence ministérielle de Beyrouth les 3 et 4 juin 2015 sur la même question.

22. Elles s'engagent à œuvrer pour que la révision en cours de la politique de voisinage de l'UE aboutisse à l'élaboration d'une politique qui, sur la base de valeurs et d'intérêts communs, puisse faire face aux défis croissants qu'affronte la région, s'adapte à la diversité existante et réponde aux attentes légitimes de tous ses participants.

23. Les deux pays se sont déclarés en faveur du développement d'une vraie relation de partenariat entre l'UE et ses partenaires du Voisinage Sud basée sur



les principes de respect mutuel, de co-appropriation et de différenciation, ainsi que leur souhait de continuer les consultations bilatérales concernant les questions européennes.

24. Les deux parties ont renouvelé leur intérêt en faveur de la paix et la sécurité en Afrique et de son développement.

25. En ce qui concerne le Mali, les deux parties se sont félicitées de la signature par toutes les parties maliennes, le 20 juin 2015, à Bamako, de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. L'Espagne félicite et rend hommage à l'Algérie pour le rôle essentiel qu'elle a joué dans la médiation et appelle tous les signataires au respect et à la mise en œuvre de l'Accord. L'Espagne et l'Algérie ont estimé que le règlement de la crise malienne permettra non seulement de rétablir la stabilité au Mali mais également de lutter plus efficacement contre le terrorisme et ses connexions dans toute la zone sahélo-saharienne.

26. Elles se sont engagées, dans le cadre du dialogue interculturel et interreligieux, à renforcer leur concertation, notamment, dans le cadre de la préparation du prochain Forum de l'Alliance des Civilisations, prévu en Azerbaïdjan en 2016, et ont souligné l'importance de cette initiative visant la promotion de la tolérance et du respect entre les cultures et les religions. L'Algérie a salué l'initiative de l'Espagne d'organiser une réunion des représentants de la société civile sur le dialogue interculturel et interreligieux à Barcelone le 23 juillet 2015.

27. Les deux parties ont souligné l'importance de parvenir à un accord ambitieux sur le changement climatique, lors de la COP 21, prévue à Paris en décembre 2015.

28. Les deux parties ont réitéré leur totale condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et leur volonté de continuer à coopérer dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elles appellent au renforcement de la lutte internationale contre les réseaux terroristes et du crime organisé et à l'élargissement des mécanismes de coopération pour tarir leurs sources de financement, y compris à travers le paiement de rançons et le trafic d'armes. L'échange de renseignements et l'entraide judiciaire constituent, à cet égard, un levier important en vue de leur éradication. Les deux parties ont réitéré l'importance de la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. La conclusion de conventions bilatérales et d'un instrument multilatéral dans le cadre des Nations Unies sont de nature à consolider la coopération interétatique contre le terrorisme transnational et à prendre en charge les besoins de sécurité et de développement de l'ensemble de la communauté internationale.



29. Elles ont également souligné l'importance de la prévention de la radicalisation. L'Espagne salue, dans ce cadre, la tenue, à Alger, de la Conférence internationale sur la dé-radicalisation, les 22 et 23 juillet 2015.

30. L'Algérie se félicite de l'organisation par l'Espagne, le 28 juillet 2015 à Madrid, d'une session ministérielle ouverte du Comité Contre le Terrorisme des Nations Unies (CTC) consacrée au phénomène des « combattants étrangers ».

Partenariat économique

31. Le Gouvernement espagnol considère la relation économique avec l'Algérie comme une priorité éminemment stratégique, par son importance géopolitique et par le rôle fondamental que joue l'Algérie dans la stratégie énergétique de l'Espagne. L'Espagne est l'un des premiers partenaires de l'Algérie, et souhaite le rester dans l'avenir avec l'ambition de contribuer à promouvoir davantage cette relation à travers le développement d'autres piliers de coopération en matière industrielle.

32. Les deux parties ont noté, avec satisfaction, l'augmentation du volume global des échanges commerciaux entre les deux pays et conviennent d'œuvrer progressivement à leur équilibre.

33. Tout en se félicitant de l'organisation d'un forum d'affaires à l'occasion de la Réunion de Haut Niveau, les deux parties invitent les opérateurs économiques des deux pays à multiplier les contacts directs en vue d'une meilleure identification des créneaux de partenariat et d'investissement.

34. Conscientes de l'importance de l'amélioration du climat des affaires pour l'attraction des investissements étrangers, l'Espagne et l'Algérie sont convenues de partager leur expérience dans l'attraction du capital étranger et dans le développement des politiques sectorielles (agriculture, industrie, tourisme, infrastructures d'irrigation, transports, promotion d'exportations, formation professionnelle...) visant à donner une impulsion au développement économique et social. Dans cet esprit, des missions et des visites à caractère sectoriel seront organisés au courant de 2015 et de 2016, décidées à l'occasion de contacts postérieurs entre les deux Administrations, et les Représentations diplomatiques de l'Algérie et de l'Espagne.

35. Animés de la volonté d'ériger la relation entre les deux pays en un modèle exemplaire, les deux Gouvernements s'engagent à travailler ensemble en vue d'aplanir les difficultés dans le contexte du développement des relations commerciales bilatérales et/ou d'investissement. Dans ce sens, le gouvernement



español a salué la voluntad du gouvernement algérien de résoudre les difficultés d'importation de produits espagnols destinés au marché algérien.

36. Liées par un partenariat économique et énergétique stratégique, les deux parties ont exprimé leur satisfaction de la qualité des relations hispano-algériennes dans le domaine de l'énergie et ont réitéré leur volonté de renforcer davantage la coopération dans ce domaine, en tant que secteur stratégique de la coopération entre les deux pays.

— 37. Dans ce cadre, les deux parties encouragent les entreprises des deux pays à explorer toutes les possibilités de coopération et de partenariat offertes dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, notamment dans le cadre du programme national algérien de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

38. L'Algérie et l'Espagne ont exprimé leur satisfaction sur les discussions en cours dans le secteur de l'énergie, en ligne avec le « Mémoire d'entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique dans le secteur de l'énergie » entre l'Union européenne et l'Algérie signé le 7 juillet 2013, visant à établir une plus grande coopération dans le domaine des hydrocarbures, de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, l'intégration des marchés de l'énergie et le développement des infrastructures.

39. Les deux parties considèrent, par ailleurs, que le récent lancement du dialogue de haut niveau sur l'énergie entre l'Algérie et l'Union européenne le 5 mai 2015 permettra d'approfondir le partenariat stratégique que l'Espagne et l'Algérie ont eu dans le domaine de l'énergie au cours des dernières années.

40. Par rapport à la recherche scientifique et technologique, les deux parties se sont félicitées de la signature d'un mémoire d'entente général en octobre 2014 et de la signature d'un mémoire d'entente spécifique entre le Centre espagnol pour le développement technologique et industriel (CDTI) et la Direction Générale algérienne de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT), afin de mettre en marche un programme de collaboration entre les entreprises espagnoles et algériennes dans des projets de I+D+i conjoints.

41. La partie espagnole se félicite de la participation régulière de la partie algérienne à la Foire Internationale du Tourisme de Madrid (FITUR) et sont convenues d'encourager et d'intensifier les contacts entre les opérateurs économiques publics et privés.

Coopération en matière d'agriculture, pêche, environnement et eau



42. L'Espagne se félicite du fait que l'agriculture et la sécurité alimentaire constituent une priorité pour les deux pays, tel que signalé dans la Déclaration Ministérielle d'Alger, au sein du Dialogue 5+5, qui a été entériné par l'Espagne.

43. Les deux parties se félicitent de la signature d'un Programme exécutif dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'élevage qui contribuera à donner un nouvel élan à la coopération entre les deux pays dans ce domaine. Elles sont convenues d'œuvrer à la mise en place de projets de coopération et de partenariat économiques dans l'agroalimentaire, l'arboriculture fruitière, l'élevage, l'irrigation agricole, les forêts et la protection sanitaire vétérinaires et phytosanitaire.

44. Elles se réjouissent, également, de la signature du Programme exécutif dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture qui constituera un levier supplémentaire de coopération en la matière entre les deux pays.

45. La partie algérienne invite la partie espagnole en charge de la pêche à participer au Salon International de la Pêche et de l'Aquaculture prévu au Centre des Conventions d'Oran, du 01 au 04 octobre 2015.

46. Les deux parties ont souligné l'importance de mettre en œuvre rapidement le Programme Exécutif dans le domaine des ressources en eau, signé entre les deux pays en juin 2014 à Oran, en particulier la création d'un comité de suivi technique dans les domaines des ressources en eau composé des représentants des deux pays et l'échange d'expériences et d'experts. Les deux parties reconnaissent, également, l'importance de la concrétisation du projet de jumelage entre les agences de bassins hydrographiques des deux pays et du développement de formules de partenariat, notamment, la création de sociétés mixtes dans les activités liées à la fabrication de canalisations hydrauliques spécifiques en Algérie, ainsi que des joint-ventures dans le dragage des barrages, le dessalement d'eau de mer et le traitement des eaux usées.

Equipement et transports

47. L'Espagne et l'Algérie se félicitent de la signature du mémorandum d'entente dans le domaine des infrastructures et des transports, qui permettra d'établir le cadre des relations et des formes de coopération en la matière entre les deux parties. Elles ont notamment manifesté leur intérêt pour renforcer leur partenariat dans le domaine ferroviaire, en encourageant les entreprises ferroviaires RENFE et SNTF, d'une part, et les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires ADIF et ANESRIF, de l'autre, à conclure des accords-cadres de partenariat.



48. De même qu'elles encouragent le développement de la coopération dans le domaine de la formation et de l'échange d'expériences ainsi que le jumelage du port d'Oran avec l'un des ports espagnols avec lesquels il est relié. Ce jumelage servira à promouvoir la réciprocité entre les services offerts par les compagnies de navigation des deux pays.

49. Les deux pays se sont félicités des actions réalisées dans le cadre du dialogue 5+5 des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale.

— 50. Les deux parties ont décidé de poursuivre les négociations sur les projets de memoranda d'entente de coopération dans les domaines des services postaux et des technologies de l'information et de la communication.

51. Les deux parties sont convenues, également, de développer la coopération dans les domaines de l'habitat et de la construction à travers, notamment la réalisation de programmes de logements produits et/ou réalisés selon des procédés constructifs industrialisés, de la réhabilitation du bâti ancien, de la gestion de la copropriété et de la planification urbaine.

Migration et emploi

52. Les deux parties ont exprimé leurs préoccupations face à la crise migratoire que vit la Méditerranée et ses répercussions sur la dimension sécuritaire. Elles ont réaffirmé leur engagement à renforcer leur coopération dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière et la traite d'êtres humains en s'attaquant résolument aux causes qui en sont l'origine, dans le cadre d'une approche globale de cette question qui allie à la fois les impératifs de sécurité, de développement et de respect de la dignité humaine.

— 53. Les deux parties ont également souligné l'objectif d'améliorer les canaux de l'immigration régulière en tant que facteur de développement et d'intégration des peuples des deux côtés de la méditerranée. La circulation légale et ordonnée de personnes est un élément fondamental pour renforcer les relations entre les pays. Les parties s'engagent à continuer de promouvoir la mobilité dans le cadre de leurs engagements régionaux et internationaux respectifs.

54. Les deux parties se sont félicitées de la mise en œuvre de l'accord signé en janvier 2013 sur la facilitation des visas qui a contribué à augmenter significativement le flux de circulation des personnes entre les deux pays.

Sécurité



55. Les deux parties ont constaté que l'excellente coopération en matière de sécurité reflète le degré et le niveau de confiance mutuelle entre l'Espagne et l'Algérie. Les deux parties ont réaffirmé, dans ce cadre, leur engagement à encourager l'approfondissement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, le trafic d'êtres humains et les réseaux liés à la migration illégale ainsi que la lutte contre le trafic, la production et le commerce illicites des stupéfiants et des substances psychotropes.

56. Elles ont, une nouvelle fois, souligné l'importance de la coopération technique bilatérale, en ce qui concerne particulièrement la formation spécialisée au profit de la Police, les échanges d'expériences, le transfert de technologie et l'assistance réciproque dans le domaine technique. Elles se sont engagées à continuer à promouvoir et à développer les échanges et les visites, ainsi que l'accueil réciproque de fonctionnaires et d'experts entre les institutions concernées, spécialement en matière de contrôle des frontières maritimes, aériennes et terrestres.

57. Dans le cadre de la dynamisation de la coopération bilatérale en matière de protection civile, les deux parties conviennent de mettre en application l'Accord administratif de coopération scientifique et technique, signé lors du précédent sommet tenu à Alger en janvier 2013.

58. La partie algérienne souhaite s'inspirer de l'expérience espagnole matière de démocratie participative et initier avec l'Agence espagnole pour le développement (AECID) des programmes de formation et de perfectionnement au profit des personnels de l'administration centrale et locale relevant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

Coopération au développement et questions sociales

59. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction pour la contribution du programme (MASAR) au projet de modernisation du système judiciaire et de médecine légale de l'École supérieure de la magistrature de l'Algérie et le renforcement des capacités du Centre d'Information et Documentation des Droits des Enfants et Femmes (CIDDEF).

60. Les deux parties encouragent la promotion des échanges d'expériences entre les deux pays dans les domaines liés à la protection et à la promotion de la femme, de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées.

61. L'Espagne et l'Algérie se félicitent de la signature du Memorandum d'Entente dans le domaine de la santé qui permettra de jeter un jalon dans la coopération bilatérale dans ce secteur.



62. Les deux parties se sont, également, félicitées de la signature du mémorandum d'entente dans le domaine de la jeunesse et du calendrier des activités sportives et sont convenues de mettre en place un comité mixte de suivi chargé de mettre en œuvre les programmes de coopération en matière de jeunesse et des sports.

Education, culture et communication

63. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant à la coopération établie entre l'Espagne et l'Algérie dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et du développement technologique, et qui a permis de développer un flux d'échanges très important en termes de formation, de conventions inter-universitaires et de partenariat, de co-publications scientifiques et de projets de recherche dans le cadre du programme de coopération inter-universitaire (PCI Méditerranéen). Les deux pays approfondiront sa coopération dans le secteur universitaire à travers l'échange d'étudiants, de professeurs, et de chercheurs, entre autres.

64. L'Espagne et l'Algérie se réjouissent de la signature du Programme Exécutif de Coopération dans le secteur de l'éducation, destiné à renforcer la coopération entre les deux pays dans divers domaines tels que l'apprentissage, l'enseignement à distance, la recherche et l'évaluation en la matière.

65. Elles constatent avec satisfaction l'intérêt croissant pour l'apprentissage de la langue espagnole en Algérie. Les deux parties se félicitent, à ce titre, de la tenue du 1er Séminaire de Formation au profit des Professeurs d'Espagnol algériens, du 19 au 23 avril 2015, et souhaitent la réédition d'une telle initiative.

66. Les deux parties se sont accordées à renforcer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle, comme l'un des piliers les plus importants des politiques d'activation de l'emploi, notamment, les segments en relation avec les métiers de conservation et de restauration du patrimoine culturel algérien, de l'hôtellerie et de l'artisanat.

67. L'Espagne et l'Algérie, conscientes de l'importance des liens historiques et culturels qui les unissent, se félicitent de la coopération en matière culturelle, à travers la diffusion et la valorisation du patrimoine culturel propre et commun aux deux peuples, et encouragent tout particulièrement les manifestations culturelles qui pourraient avoir lieu en 2016 en Algérie, en commémoration du 400ème anniversaire de la mort de Miguel de Cervantès. Les deux parties sont convenues d'examiner l'éventualité de traduire en langue arabe des œuvres de Miguel de Cervantès.



68. La partie algérienne accueille favorablement la proposition d'organiser une exposition de photographies sur la ville de Cordoue à l'occasion de la tenue de la manifestation « Constantine capitale de la culture arabe 2015 ».

69. L'Espagne est prête à travailler pour l'incorporation de l'Algérie au projet européen « Medfortis » de l'itinéraire culturel européen afin de pouvoir mieux préserver le système défensif de l'Oranie en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

70. Les deux partis ont exprimé leur disponibilité à renforcer la coopération dans le domaine de la communication, notamment, à travers la mise en place de cycles de formation dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication au profit des journalistes et des personnels des medias audiovisuels.

71. Les deux parties se sont félicitées de la signature du programme exécutif du mémorandum d'entente de coopération dans le domaine des archives signé en janvier 2013. La partie espagnole a renouvelé son intérêt pour le projet des archives nationales algériennes visant la recherche, la collecte et la reproduction des archives de la Révolution algérienne et exprimé la disponibilité des centres d'archives espagnols à accueillir des archivistes algériens en vue de poursuivre leur mission de recherche et d'exploration entamée, dans ce cadre, au cours de l'année 2015.

72. Les deux parties sont convenues d'organiser un séminaire sur l'histoire des relations hispano-algériennes.

73. Elles saluent également la grande variété d'activités sur l'Algérie organisées par Casa Árabe et Casa Mediterráneo dans les deux pays.

Elargissement du cadre juridique

74. La réunion au Sommet de cette année a permis aux deux parties de procéder à la signature de neuf (9) accords de coopération dans différents domaines, dont la liste figure ci-dessous, qui viennent étoffer le cadre juridique de la coopération bilatérale en le dotant d'instruments juridiques additionnels susceptibles de contribuer à concrétiser les objectifs qui lui sont assignés et consacrer, par voie de conséquence, le caractère stratégique de cette relation :

- Mémorandum d'entente dans le domaine des infrastructures et des transports.



- Programme exécutif de coopération bilatérale dans le domaine de l'éducation.
- Programme d'application du Mémorandum d'entente dans le domaine des archives.
- Calendrier de coopération sportive.
- Programme exécutif de coopération bilatérale dans les domaines de la pêche et l'aquiculture.
- Programme exécutif dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'élevage.
- Mémorandum d'entente dans le domaine de la jeunesse.
- Mémorandum d'entente dans le domaine de la santé.
- Mémorandum d'entente entre le Centre espagnol pour le développement technologique et industriel (CDTI) et la Direction Générale algérienne de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT).

75. Les deux parties ont décidé de tenir leur prochaine Réunion de Haut Niveau en Algérie, à une date qui sera fixée ultérieurement.